

MODULE SANTÉ OBLIGATOIRE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4	NIVEAU 5
<i>La franchise est prise en charge dans toutes les garanties</i>					
HOSPITALISATION					
Honoraires conventionnés si praticiens adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO *	120%	150%	200%	300%	500%
Honoraires conventionnés si praticiens non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO *	100%	130%	150%	200%	200%
Forfait journalier et forfait patient unique (selon tarif en vigueur)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais séjour	100%	130%	150%	200%	200%
Frais de transport remboursés par le RO (1)	100%	100%	100%	100%	100%
Chambre particulière - ambulatoire - maternité (limité à 90 jours par an dont 30 jours en hospitalisation en établissement de convalescence, maison d'enfant à caractère sanitaire, de repos, de diététique et psychiatrique, centre agréé de rééducation fonctionnelle et de soins de suite)	-	30€ / jour	50€ / jour	70€ / jour	90€ / jour
Forfait frais de télévision et de wifi, limité à 90 jours par an	-	6€ / jour	6€ / jour	6€ / jour	6€ / jour
Frais d'accompagnant (2) (limités à 30 jours par an)	-	10€ / jour	15€ / jour	20€ / jour	25€ / jour
Prime de naissance ou adoption (enfant du salarié, ou du conjoint Pacs, concubin), doublée en cas de naissance multiple	-	150 €	200 €	250 €	300 €
SOINS COURANTS					
<i>Visites et Consultations généralistes et spécialistes, échographies, actes techniques d'imageries et actes techniques médicaux</i>					
Si praticiens conventionnés adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO *	120%	130%	150%	200%	300%
Si praticiens conventionnés non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO *	100%	110%	130%	170%	200%
Auxiliaires médicaux	100%	100%	100%	125%	150%
Analyses médicales	100%	100%	100%	125%	150%
Accessoires, orthopédie, petits et grands appareillages remboursés par le RO (1)	100%	130%	200%	250%	300%
Pharmacie	100%	100%	100%	100%	100%
OPTIQUE (3)					
Panier de soins 100% Santé (4)	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
<i>Prestations hors équipement du panier 100 % Santé : verres et montures de Classe B</i>					
Monture	50 €	70€	90€	100€	100€
2 verres simples	50€	80€	160€	250€	320€
1 verre simple + 1 verre complexe ou très complexe	100€	130€	260€	400€	460€
2 verres complexes ou très complexes	150€	180€	310€	500€	600€
Lentilles remboursées ou non par le RO (1) (5) (6)	TM	TM** + 50€	TM** + 100€	TM** + 200€	TM** + 300€
Chirurgie réfractive (6)	-	100€	150€	350€	550€
DENTAIRE					
Panier de soins 100% Santé (4)	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
<i>Prestations hors panier 100 % Santé (soins et prothèses)</i>					
Soins dentaires (y compris l'endodontie, les axes de prophylaxies et de prévention), la chirurgie, la radiologie et la parodontologie remboursés par le RO (1)	100%	100%	100%	150%	300%
Inlay-Onlay	100%	120%	150%	200%	300%
Inlay-Core	125%	150%	200%	250%	350%
Prothèses dentaires remboursées par le RO (1)	100%	150%	250%	350%	450%
Plafond unique pour les prothèses dentaires et Inlay-Core pris en charge par le RO (1) (2) (au delà du forfait, versement à 100%)	-	750€	1 000€	1 500€	2 000€

	100%	200%	300%	400%	500%
Orthodontie prise en charge par le RO (1)	100%	200%	300%	400%	500%
Orthodontie et prothèses non prises en charge par le RO (1), Implant et parodontologie (6)	-	200€	300€	400€	600€
AIDES AUDITIVES					
Panier de soins 100% Santé (4)					
<i>Prise en charge d'un équipement par oreille tous les 4 ans</i>					
Aides auditives de Classe I (100% Santé)	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral	Rbt intégral
Aide auditives de classe II **	100%	100%	100% + 200€	100% + 300€	100% + 500€
Piles et accessoires	100%	100%	100%	100%	100%
PREVENTION ET BIEN-ETRE					
Cure thermale remboursée par le RO (1) soins médicaux	-	100%	125%	150%	180%
Ostéodensitométrie non remboursées par le RO (1) (6)	-	25€	30€	35€	40€
7 actes de prévention	oui	oui	oui	oui	oui
Assistance à domicile, téléconsultation médicale	oui	oui	oui	oui	oui

MODULE SANTÉ FACULTATIF

Consultation : Ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, homéopathe, diététicien, nutritionniste, psychologue, psychothérapeute, sophrologue, podologue, pédicure, psychomotricien, étioathe, tabacologue, micro kinésiste, ergothérapeute, cryothérapie, graphothérapie, médecine alternative (7) (limité à 4 par an)

Auto médication (médicaments), veinotonique, homéopathie, pilules contraceptives non remboursées (6)

Vaccins non remboursés par le RO (1) (6)

Arrêt tabac sur prescription médicale (6)

Cure thermale remboursée par le RO (1) (6) : forfait hébergement et transport

NIVEAU A

20 € par séance

30€

10€

25€

100€

NIVEAU B

30 € par séance

50€

30€

50€

250€

NIVEAU C

55 € par séance

70€

50€

70€

400€

GARANTIE OPTIONNELLE

Hospitalisation limitée à 30 jours par année civile (sauf maternité et ambulatoire - limité à 65 ans)

NIVEAU 1

25 € / jour

NIVEAU 2

40 € / jour

OPTION FRAIS OBSÈQUES

Frais d'obsèques: prestation indemnitaire sur présentation de factures***

NIVEAU 1

750 €

*QU'EST-CE QUE L'OPTAM / OPTAM-CO ?

L'Option Pratique Tarifaire Maitrisée et l'OPTAM-CO pour les chirurgiens et obstétriciens. Pour savoir si votre médecin est adhérent l'OPTAM ou l'OPTAM-CO, rendez-vous sur ameli-direct.fr

Tous les tarifs de remboursements évoqués ci-dessus sont ceux en vigueur au 1er janvier 2024.

** Le forfait exprimé en euros s'apprécie globalement. Si le forfait n'est pas totalement consommé lors de l'acquisition du premier équipement, la somme restante pourra être attribuée en cas d'acquisition d'une seconde aide auditive. La prise en charge d'une aide auditive classe II est limité à 1700 €, selon les conditions du contrat responsable.

Les remboursements exprimés en pourcentages sont calculés sur la base des tarifs de responsabilité (ou conventionnels pour les médecins conventionnés) de la Sécurité sociale et intègrent le remboursement du régime obligatoire (RO). Les remboursements exprimés en forfaits euros s'entendent en complément des prestations versées par le régime obligatoire, le cas échéant. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et sous réserve du respect du parcours de soins coordonné. Ils sont soumis aux dispositions du règlement des garanties principales « frais de santé », auquel il faut se rapporter, pour toutes précisions sur les garanties et les contours exacts de prise en charge. Tableau des garanties applicable à compter du 01/01/2024.

*** L'allocation obsèques, si souscrite, est versée en cas de décès du membre participant, de son conjoint, de son partenaire lié par un PACS, de son concubin ou d'un enfant à charge. EMOA Mutuelle du Var verse à la personne ayant exposé les frais d'obsèques, le montant des frais d'obsèques réellement engagés dans la limite du montant maximum fixé dans le tableau des garanties. Aucune prestation n'est versée si le défunt est âgé de moins de 12 ans, s'il est majeur sous tutelle ou s'il est une personne placée en établissement psychiatrique. Lorsque des garanties de même nature sont contractées auprès de plusieurs organismes assureurs, ces garanties produisent leurs effets dans la limite de chaque garantie quelle que soit sa date de souscription. Dans cette limite, la personne ayant exposé les frais d'obsèques peut obtenir l'indemnisation en s'adressant à l'organisme de son choix. Le montant de l'allocation versé par EMOA Mutuelle du Var ne peut excéder le montant des frais restant à la charge de la personne ayant exposé les frais d'obsèques après les remboursements de toute nature auxquels elle a droit.

(1) RO : régime obligatoire

(2) Uniquement facture de lit accompagnant et repas servi à l'hôpital ou en clinique

(3) 1 équipement composé de 2 verres + 1 monture tous les deux ans sauf en cas d'évolution de la vue et enfant de moins de 16 ans.

(4) Le 100% Santé vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et débutera progressivement à partir du 1er janvier 2019. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi.

(5) Hors produits d'entretien, accessoires et lentilles de couleur non correctrices

(6) Par an et par bénéficiaire

(7) Se référer au règlement des garanties pour avoir la liste complète

TM = Ticket Modérateur